



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Épargne

NOC(-out)...futur KO ?

(NOC = *Nouvel Organe Central BP/CE*)

Juin 2009.

→ Dividendes... à la sauce « bérézina »

Lors du Comité d'Entreprise extraordinaire du 9 juin 2009, l'ordre du jour portait sur la fusion des organes centraux BP/CE. En l'absence du rapport de l'expert, la Direction nous a enfin apporté des précisions sur l'un des impacts de cette fusion pour la CEPAL : les dividendes.

→ Avec un portefeuille de Participations via la CNCE de **507 M€**, la CEPAL a enregistré en 2008 **près de 32 M€** de dividendes. Sur cette même base, les dividendes prévisionnels budgétés entre 2009 et 2012 se situaient **entre 27 et 30 M€**.

→ Suite aux difficultés (*présentes et à venir*) rencontrées par le Groupe, le nouveau scénario fait état, « version NOC » cette fois, **d'une distribution de dividendes CEPAL en chute libre** : seulement **16 M€** en 2009, pour tomber ensuite à **3,6 M€** en 2010, **6,5 M€** en 2011 et **7,7 M€** en 2012.

Il n'est donc pas surprenant d'entendre la Direction qualifier ces écarts de « significatifs », craignant même que le rendement de nos participations ne couvre plus nos frais de portage. L'ajout par Claude DUPUY, comme quoi cette éventualité serait (*soi-disant*) évitée en opérant un lissage des dividendes sur 4 ans (2009/2012), ne nous a pas convaincu !

Nous sommes sceptiques !!!

Les 1ères conséquences de tels déboires font qu'en année pleine, le PNB d'une part (-22 à -24 M€) et le RBE d'autre part (-21 à -23 M€) seront lourdement impactés. Cette dégradation aura « en prime », des incidences immédiates sur NOTRE INTERESSEMENT et, à moyen terme, sur NOS EMPLOIS.

Il n'est pas possible de tolérer cela sans réagir... nous y reviendrons évidemment !

→ Intéressement 2009 : une solution (nationale) en vue.

Les Organisations Syndicales (OS) et la Direction se sont réunies dès le 10/06/09, afin de régler ce nouveau litige rapidement.

→ Anticipant la légitime demande des OS, la Direction a proposé de **neutraliser* l'effet « dividendes »**... ce qui consisterait à conserver, dans le RBE, le montant prévisionnel budgété des dividendes.

→ L'ensemble des OS a pris acte de cette proposition, demandant néanmoins qu'un « **PLUS** » vienne compléter cette mesure, « **PLUS** » qui prendrait en compte le travail de tous.

Pour le **SPBA/CGT**, cette solution est le minimum syndical, d'autant qu'elle aurait déjà dû être mise en œuvre en 2008 lors de la chute du RBE financier et la révision budgétaire qui en a découlé.

Même si les syndicats ont été unanimes à souligner la cohérence de cette décision, pour le **SPBA/CGT**, nous pensons que cela n'exonère en rien la Direction d'apporter **LE « PLUS » DEMANDE ET ATTENDU PAR TOUS LES SALARIES**, que ce soit :

- par un pilotage bienveillant à partir de l'accord existant ou
- par une enveloppe complémentaire autorisée par la législation (*textes de 2006 et de 2008*)

Sur cette 2^{ème} éventualité, R. GOBE a indiqué qu'il ne l'utiliserait qu'à bon escient... A suivre donc !

Vos représentants SPBA/CGT. Contact : spbacgt.cepal@free.fr

* *il faut savoir que cette application est mise en place dans plusieurs Caisses.*